



Essonne Nature Environnement

AVIS D'ESSONNE NATURE ENVIRONNEMENT UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESSONNE SUR LES TERRITOIRES ESSONNIENS DU SDRIF

1 - Plateau de Saclay et Nord Essonne

Les associations essonniennes ressentent les velléités d'urbanisation intensive comme une menace - en particulier celles concernant le plateau de Saclay. Il apparaît en effet évident que si, sous le prétexte de desservir des pôles d'emploi, la branche Massy-Versailles-Saint-Quentin du réseau express du Grand Paris était réalisée, de nombreux logements seraient construits autour des gares nouvelles : c'en serait alors fini du plateau agricole et ce, en dépit de l'engagement de « sanctuariser » 2 300 hectares de terres agricoles et forestières.

Les associations préconisent, au contraire, l'emploi des lignes RER existantes modernisées qui verraient leur débit augmenté et la compatibilité trains classiques /tram-trains assurée. Les associations demandent également que des liaisons transversales fréquentes et cadencées soient mises en place par différents modes de transport pour assurer une desserte fine des installations existantes du plateau.

Les associations souhaitent également mettre l'accent sur la vulnérabilité potentielle d'organismes de recherche et de développement ainsi concentrés géographiquement.

2 -Plateau agricole de Vert-le-Grand

Les associations réaffirment leur volonté de conserver sa vocation agricole au plateau de Vert-le-Grand et l'importance de son rôle de « poumon vert » aux portes de la zone urbanisée. Elles demandent que les terres agricoles existantes fassent l'objet des mesures de protection les plus étendues prévues par la loi.

Elles demandent également qu'un front urbain soit délimité sur le site de l'ancienne base aérienne 217 en cours de reconversion.

3 - Plaine de Montjean

Les associations demandent le maintien en zones naturelles et agricoles de la Plaine de Montjean afin d'y maintenir dans ce secteur une activité agricole péri-urbaine dans le cadre d'un programme agri-urbain.

4 - Aéroport d'Orly

Les associations exigent le maintien absolu du « couvre-feu » sur l'aéroport d'Orly.

Elles demandent également que l'avenir de l'aéroport d'Orly et son éventuelle réaffectation soit examiné dans une perspective globale d'aménagement du territoire national.

5 - Evry-Corbeil

Les associations regrettent que la densification de l'urbanisation le long des axes que constituent la Seine, la RN 7 et l'A 6 ne se fonde pas sur un développement cohérent permettant la préservation des espaces naturels et leur cohabitation harmonieuse avec des zones d'activités permettant de rapprocher les habitants de leur lieu d'habitation, allégeant ainsi la charge des transports franciliens.

Elles souhaitent que soit envisagée une transition entre le développement dense de la ville-préfecture tournée vers le pôle d'Orly et la ville de Corbeil-Essonnes, tournée vers le Hurepoix et la Beauce où seraient préservés les espaces naturels, les marais de l'Essonne et les espaces agricoles.

6 - Sud Essonne

Les associations réaffirment leur opposition au développement de la base logistique de Mauchamps des deux côtés de la RN 20.

Elles s'inquiètent également du projet d'installation de quais de chargement d'hydrocarbures sur le site de Cerny, destiné à alimenter en carburant tout le sud de l'Île-de-France jusqu'au sud de l'Orléanais.

7 - Projets routiers

Les associations réaffirment leur opposition au projet autoroutier C6 (projet de déviation de la RN 20) et demandent la levée de la totalité de ses emprises. Elles notent que le projet avait été déclaré abandonné dans le projet de SDRIF 2008 et demandent qu'il en soit de même dans le SDRIF 2013.

Les associations s'inquiètent de l'état de saturation de la RN 6 - alors même qu'il est prévu la construction de 25 000 logements supplémentaires dans la ville de Sénart.

Elles souhaitent que les projets d'aménagement de la RN 7 et de l'ex RN 20 permettent le maintien de la qualité de vie des communes traversées et des communes situées dans leur périmètre proche.

8 - Transports en commun

Les associations demandent que l'amélioration des transports publics en Ile-de-France soit considérée comme un préalable au développement de la région, ce qui contribuerait grandement à fluidifier le trafic routier régional.

Les associations se prononcent en faveur du passage à 6 voies du réseau ferré entre Paris et Juvisy-sur-Orge et cela, quelle que soit la décision prise par RFF concernant le projet LGV POCL.

Les associations réaffirment leur demande de maintien et de développement des liaisons de banlieue à banlieue.

Fait à Epinay-sur-Orge, le 25 juin 2012

PROJET

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS DE DEFENSE DE LA NATURE DE L'ESSONNE

Téléphone : 01 69 09 02 99 - 14 rue da la terrasse - 91360 Epinay sur Orge - Télécopie : 01 69 09 04 29
ASSOCIATION LOI DE 1901 AGREEE PAR LE PREFET DE L'ESSONNE ARRETE N° 78-4554 DU 4 SEPTEMBRE 1978

le courrier doit être adressé à Monsieur le Président - ENE - 14 rue de la terrasse - 91360 Epinay sur Orge

Siret 785165630 00027 APE 913 E

adnessonne@orange.fr